



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des
Transports Terrestres et Aériens



Banque Ouest Africaine de
Développement (**BOAD**)



AGEROUTE SÉNÉGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

AVIS D'APPEL RESTREINT A MANIFESTATION D'INTERET

Selection d'un consultant individuel pour l'Assistance Technique à l'Ageroute dans le cadre des travaux de construction de la route R90 Dande Mayo (de Orofonde a Thianiaff) phase 1 : section Nguidjilogne-Matam sur 42 km (Relance)

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le journal l'AS QUOTIDIEN du 20 décembre 2023.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et Aériens a obtenu de la BOAD des fonds pour réaliser les travaux de construction de la route R90 Dandé Mayo (de Orofondé à Thianiaff) phase 1 : section Nguidjilogne-Matam sur 42 km et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du marché de prestations relatif à **l'assistance technique à l'AGEROUTE dans le cadre de ses projets sur le volet «sécurité routière»(relance)**.
3. Les services prévus au titre de ce contrat consistent essentiellement et de manière spécifique à
:
 - Savoir **contrôler la qualité de la conception** d'un projet routier :
 - respect des références techniques et mise à jour des connaissances ;
 - analyse des conceptions des sections courantes ;

- analyses des intersections (en plan ou dénivelées) ;
- analyses des capacités des carrefours giratoires ;
- poser les bonnes questions et se familiariser avec les bonnes pratiques ;
- savoir **mener un audit** de sécurité routière :
 - le déroulement de l'audit avant ou après la mise en service ;
 - les points à contrôler sur site ;
 - les pistes d'actions et les corrections nécessaires à la suite d'un Audit.

La durée de la mission est de 20 mois (5 jours effectifs par mois sur le terrain).

4. L'Ageroute Sénégal invite par la présente, les consultants éligibles et intéressés à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus en fournissant leur **curriculum vitae actualisé, daté et signé, leur diplôme et tout autre justificatif indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services**. Le consultant a l'obligation d'informer le Client de toute situation présente ou potentielle de conflit d'intérêt qui risquerait de le mettre dans l'impossibilité de servir au mieux les intérêts du Client.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations dans un délai maximum de 15 jours à compter du jour de la publication du présent avis.

Un candidat qui présente plus d'une offre, seul ou en groupement, sera disqualifié.

Cette consultation est restreinte aux consultants ressortissants des pays membres de l'UEMOA uniquement.

5. Une liste des candidats qui ne saurait être supérieure à six (6), ayant obtenu **la note minimale de 70 points** et présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante par **la méthode de sélection basée sur la comparaison des CV**. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de Demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement.

Les propositions seront évaluées sur la base de leur conformité par rapport aux Termes de références, à l'aide des critères d'évaluation, des sous critères et du système de points spécifiés dans le tableau ci-dessous :

Critère	Informations fournies par le candidat	Note pondérée pour le critère
<u>I. Qualifications d'ordre général</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur génie civil ou TP, transport ou tout autre diplôme équivalent (BAC+4 minimum) ; <ul style="list-style-type: none"> - Copie légalisée diplôme fournie ; 15 points - Copie diplôme non fournie ; 00 point • Avoir une Attestation ou certification de spécialisation en sécurité routière ; 05 points • Nombre d'années d'expérience <ul style="list-style-type: none"> - ≥15 ans ; 15 points - Entre 10 et 15 ans ; 10 points - Entre 05 et 10 ans ; 05 points - < 05 ; 00 point • Langue <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance de la langue française ; 05 points 	40 points
<u>II. Qualifications des candidats dans le domaine des prestations</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir occupé deux (2) fois le poste d'expert en sécurité routière dans des projets de Construction /réhabilitation / renforcement de routes revêtus au cours des dix dernières années ; 20 points soit 10 points par projet • Avoir participé deux fois (2) à des missions d'audit de sécurité routière des travaux de construction, de réhabilitation de route revêtue au cours des dix (10) dernières années ; 20 points soit 10 points par projet • Avoir participé à deux (2) missions d'études de projet routier en tant qu'expert en sécurité routières (noté sur 20 points soit 10 points par mission) ; 20 points soit 10 points par projet 	60 points
Total		100 points

Le nombre minimum de points requis est de **soixante-dix (70)**. En cas d'égalité de points, le candidat ayant le plus d'expériences similaires sera retenu.

6. Les consultants intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux jours et heures suivants :

Du lundi au vendredi de 8H 00 à 17H 00 à l'attention du Directeur général, Monsieur Mamadou NDAO à l'adresse mentionnée ci-dessous :

AGEROUTE, Rue F angle rue David DIOP Fann Résidence,

Dakar- Sénégal Tel (221) 33 869 07 51 Fax : (221) 33 864 48 33 –

Ou par email aux adresses suivantes : rndour@ageroute.sn, ageroute@ageroute.sn; bfofana@ageroute.sn

7. Les candidats intéressés peuvent déposer leur curriculum vitae au secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE au plus tard le **jeudi 21 novembre 2024 à 11 heures 30 mn précises (GMT)**. Les dossiers transmis par courriers électroniques ne seront pas recevables. L'objet de l'enveloppe devra porter expressément les mentions suivantes :

« Avis de recrutement d'un consultant individuel (en sécurité routière) pour l'assistance Technique à l'Ageroute dans le cadre des travaux de construction de la route R90 Dandé Mayo (de Orofondé a Thianiaff), phase 1 : section Nguidjilogne-Matam sur 42 km » (relance).

La séance d'ouverture des plis est prévue le **21 novembre 2024 à 11 heures 30 mn précises (GMT)** à la salle de réunion de l'AGEROUTE.

Le Directeur Général

Mamadou NDAO